

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **4 juin 2018**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2  
Madame Diane Parent, conseillère # 3  
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4  
Madame Nancy Côté, conseillère # 5  
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

## 92-18

### ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item Divers et d'accepter le procès-verbal du 7 mai 2018.

\_\_\_\_\_  
**Maire**

### LISTES DES FACTURES

<b>SALAIRES et DÉDUCTIONS</b>	
<b>Remise Fédérale</b>	1 049.81
<b>Remise Provinciale</b>	2 731.05
<b>Administration</b>	2 303.90
<b>Conciergerie</b>	154.78
<b>Coordonnateur en loisir</b>	1 134.76
<b>Eau potable</b>	925.57
<b>Eau usée</b>	15.96
<b>Aqueduc</b>	382.99
<b>Inspecteur municipal</b>	430.87
<b>Voirie</b>	2 924.39
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>	
<b>Balai mécanique</b>	1 417.07
<b>Panneau de signalisation, poteau et quincaillerie</b>	2 436.45
<b>Entretien hiver route Ste-Jeanne</b>	145.67
<b>Entretien et réparation véhicule voirie</b>	60.35
<b>Contrat enlèvement de la neige (6/6)</b>	19 421.64
<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	
<b>Collecte ordure et récupération (5/12)</b>	1 868.50

<b>DIVERS</b>	
Électricité (éclairage public)	381.24
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	727.64
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	1 420.59
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	443.33
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	652.04
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	636.06
Électricité (garage, 270 route 132)	873.27
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	36.26
Téléphone (centre)	75.16
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	393.28
Téléphone (cellulaire)	150.48
Fond d'information du territoire	12.00
Essence, huile et diesel	605.70
Frais de postes (journal)	61.23
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	61.87
Hébergement site internet	350.67
Frais de postes (collecte rebus)	61.23
Papeterie et fourniture de bureau	58.00
Association touristique cotisation 2018-2019	463.35
Contrat de service photocopieur	1 221.63
Formulaire comptes de taxes et chèques	714.05
Achat store et tapis salle centre municipal	546.04
Étude géométrique AIRRL paiement final	2 299.50
Réparation pièces valve à eau	145.93
Article de quincaillerie et outillage, gants, pile	765.50
Mise à jour rôle d'évaluation	2 217.16
Article de nettoyage	15.30
Frais de déplacement coord. Loisir (avril)	197.60
Formation sécurité civile 7 personnes, loisir, eau	1 888.19

Achat regroupé loisir- jeux gonflables	9 061.02
Achat regroupé loisir- chapiteau paiement final	4 883.57
Don Relais pour la vie No 80-18	100.00
Don Camp musical - bourses No 79-18	200.00

**69 122.65**

### **Disponibilité de crédits**

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

**93-18**

### **ACCEPTATION DES FACTURES**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

---

**Maire**

**94-18**            **DON**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte de prêter gratuitement la salle du centre municipal à l'équipe Les Positifs du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, le 9 juin.

---

**Maire**

**95-18**            **ADOPTION RÈGLEMENT 2018-03**

**Abrogeant le règlement numéro 2001-02 relatif à un emprunt de 505 000\$ pour la construction d'une nouvelle source d'alimentation en eau potable (incluant chloration et travaux connexes) sur le territoire de la municipalité de Saint-Moïse.**

ATTENDU que le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) avait octroyé, à la municipalité de Saint-Moïse, un emprunt de 505 000\$ pour la construction d'une nouvelle source en alimentation en eau potable, incluant chloration et travaux connexes;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Moïse n'a pas réalisé ce projet et que le montant de l'emprunt est toujours inscrit comme solde à financer;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Moïse désire retirer le montant de l'emprunt de sa fiche de solde à financer au MAMOT;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 7 mai 2018 du conseil de la municipalité de Saint-Moïse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu que le règlement soit adopté et qu'il soit statué ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le règlement numéro 2001-02 relatif à un emprunt de 505 000\$ pour la construction d'une nouvelle source d'alimentation en eau potable (incluant chloration et travaux connexes) sur le territoire de la municipalité de Saint-Moïse est abrogé.

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

---

**Maire**

---

**Secrétaire**

**96-18**

### **AVIS DE CONVOCATION**

Avis spécial est donné par Monsieur Paul Lepage, maire, qu'une séance extraordinaire du conseil est convoquée pour être tenue le **lundi 11 juin à 19h00**, au 120 rue Principale pour l'acceptation de l'appel d'offres pour le refinancement du règlement d'emprunt pour la raccordement du nouveau puit, au montant de 210 400\$.

---

**Maire**

**97-18**

### **RAPPORT DU MAIRE, LISTE DES CONTRATS**

Lecture du rapport du maire 2017 et dépôt de la liste des contrats octroyés et des factures totalisant 25 000,00\$ et plus du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 décembre 2017.

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'envoi du rapport du maire et de la liste dans chaque résidence sur le territoire par le biais du journal municipal.

---

**Maire**

**98-18**

### **OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil, appuyé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le deuxième versement des intérêts, au montant de 3 343,95\$, pour l'année 2018 et le remboursement du capital, au montant de 247 700,00\$ du 2<sup>ième</sup> règlement d'emprunt pour le nouveau puit, soit 37 300,00\$ pour 2018 et 210 400,00\$ en refinancement.

---

**Maire**

**99-18**                    **VENTE POUR NON PAIEMENT DE TAXES**

ATTENDU que le 14 juin 2018 à 10h00 aura lieu la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier;

ATTENDU qu'une propriété est susceptible d'être mise en vente pour notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse mandate Madame Nadine Beaulieu, directrice-générale à assister à ladite vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier et mandat lui est donné d'acquérir pour et au nom de la municipalité le cas échéant, pour le solde de taxes et frais encourus, la propriété située dans la municipalité de Saint-Moïse.

---

**Maire**

**100-18**                    **AUGMENTATION SALAIRE ANNUELLE**

Il est proposé par Madame Nancy Côté, et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise une augmentation de salaire de 2% à tous ces employés, sauf ceux sous contrat de travail, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Le taux horaire pour le poste d'Inspecteur municipal et celui d'Opérateur eau potable et usée passera de 16,87\$ à 17,21\$, pour le poste de Concierge de 13,00\$ à 13,26\$, celui de Journalier voirie permanent de 14,86\$ à 15,16\$ et celui d'occasionnel de 12,69\$ à 12,94\$. Le salaire de la Directrice générale et secrétaire-trésorière passera de 607,24\$ à 619,38\$ par semaine.

---

**Maire**

**101-18**                    **COORDONNATEUR EN LOISIRS**

Considérant que les municipalités de Saint-Moïse, Saint-Noël et de Saint-Damase ont embauchés une ressource en loisirs;

Considérant que leur coordonnatrice en loisir, Madame Sonia Couture est présentement en congé de maternité et que les trois municipalités désirent maintenir le service;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a été désignée comme la municipalité titulaire de la ressource en loisirs;

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse prenne à l'emploi comme coordonnateur en loisir intermunicipal Monsieur Mathieu Morin au taux horaire déterminé dans le contrat de travail signé avec le comité de suivi.

---

**Maire**

**102-18**      **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il est proposé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le 1<sup>er</sup> versement des sommes payables par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 15 359,00\$ pour l'année 2018.

---

**Maire**

**103-18**      **OMH**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le 1<sup>er</sup> versement 2018, au montant de 2 500,00\$ à l'OMH de Saint-Moïse.

---

**Maire**

**104-18**      **REGROUPEMENT OMH**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse se prononce contre l'entente proposé de regroupement des Offices municipales d'habitation d'Amqui, de Causapsal, de Lac-au-Saumon, de Saint-Moïse, de Saint-Tharcisius, de Saint-Jean-Baptiste-Vianney, de Sayabec et de Val-Brillant.

---

**Maire**

**105-18**      **REGROUPEMENT OMH**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse se prononce contre la proposition de la ville d'Amqui émise dans sa résolution No 2018-247 du 22 mai 2018, sur le regroupement des Offices municipales d'habitation d'Amqui, de Causapscal, de Lac-au-Saumon, de Saint-Moïse, de Saint-Tharcisius, de Saint-Jean-Baptiste-Vianney, de Sayabec et de Val-Brillant.

---

**Maire**

**106-18**      **COMITÉ DÉVELOPPEMENT LOCAL**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement du montant de 5 000,00\$, réservé par la municipalité, ainsi que le montant de 5 000,00\$ qui sera déboursé par la MRC de La Matapédia, pour l'année financière 2018, au comité de développement L'association pour l'Avenir de Saint-Moïse.

---

**Maire**

**107-18**      **PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

Il est proposé par Madame Suzie Boudreau et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse appuie le projet de cuisine communautaire et de salle informatique de l'Association pour l'Avenir de Saint-Moïse pour le programme Nouveaux Horizons et accepte de prêter gratuitement un local pour ce projet.

---

**Maire**

**108-18**      **CAMP DE JOUR**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'Association pour l'Avenir de Saint-Moïse à utiliser le bâtiment et terrain au 15 rue Fraser et demande une couverture d'assurance pour le camp de jour qui aura lieu du 25 juin au 10 août 2018, du lundi au vendredi.

---

**Maire**

**109-17**      **CAMP DE JOUR**

Il est proposé et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte d'assumer les coûts pour l'embauche d'un moniteur, au montant de 4 500,00\$, d'accorder un prêt temporaire lorsque les fonds sont insuffisants et d'assurer la gestion de la paie pour le camp de jour.

---

**Maire**

**110-18**      **RÉNOVATION CENTRE MUNICIPAL**

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la soumission de Alyson Design & Multimédia, au montant de 1 490,00 \$ plus taxes pour l'affichage du logo de la municipalité dans le fond de la scène et dans la cuisine.

---

**Maire**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 21h25.

---

**Président**

---

**Secrétaire**